



La Présidente-directrice

DÉCISION DFJM/DG/2025/33
DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE PORTANT DÉROGATION EXCEPTIONNELLE AU
RÈGLEMENT DES COURS, JARDINS, PASSAGES ET PÉRISTYLES DU DOMAINE
NATIONAL DU LOUVRE ET DES TUILERIES

La Présidente-directrice de l'Établissement public du musée du Louvre,

Vu le décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de la présidente de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Vu le règlement des cours, jardins, passages et péristyles du domaine national du Louvre et des Tuileries du 9 juillet 2024 ;

Considérant les manifestations organisées dans le jardin des Tuileries au cours de l'année 2025 nécessitant, pour des raisons notamment liées à la sécurité, de fermer le jardin des Tuileries de façon anticipée ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : A titre exceptionnel, le jardin des Tuileries sera ouvert au public tous les jours, aux horaires suivants du samedi 21 juin 2025 au dimanche 14 septembre 2025 :

- Du samedi 21 juin 2025 au jeudi 31 juillet 2025 : de 7h à 22h30 ;
- Du vendredi 1^{er} août 2025 au dimanche 31 août 2025 : de 7h à 21h30 ;
- Du lundi 1^{er} septembre 2025 au dimanche 14 septembre 2025 : de 7h à 20h30.

Article 2 : L'Administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet du musée du Louvre.

Fait à Paris, le 3 juin 2025

Laurence des Cars